

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

COMMUNE de BRÛ

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brû.

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par Madame la Trésorière.

Le Compte Administratif 2017 a été approuvé le 03 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2017.

II. Eléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2017 de la commune de Brû a été voté par le conseil municipal le 11 avril 2017. Il se caractérise par :

- ✚ Une augmentation contenue des dépenses de fonctionnement avec :
 - Une augmentation du chapitre services extérieurs,
 - Une très légère diminution des charges de personnel,
 - Un virement plus important à la section d'investissement,
 - Une stabilité globale des autres chapitres dont les subventions aux associations.

- ✚ Une légère augmentation des recettes de fonctionnement avec
 - Des recettes de gestion des services stables,
 - Une légère augmentation des dotations de l'État,
 - Le maintien des taux de fiscalité communale
 - Un excédent antérieur reporté plus important.

Un programme d'investissement assez important.

Le budget 2017 a été élaboré **cependant sans aucune hausse des taux de fiscalité.**

On retrouve essentiellement dans la section d'investissement un programme prenant en compte la réfection de la route d'Anglemont, un équipement informatique pour l'école, la réhabilitation des installations d'assainissement des bâtiments communaux et des opérations de moindre importance.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune : les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les salaires du personnel municipal,
- L'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- Les achats de matières premières et de fournitures,
- Les prestations de services effectuées,
- Les subventions versées aux associations,
- Les intérêts des emprunts à payer,
- Les indemnités des élus.

Les salaires représentent 26.44% des dépenses de fonctionnement de la commune. Les effectifs de la commune ont été maintenus à 4 agents en 2017, dont 2 encore en emploi aidé.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 377 989,01 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (97 408.92 €) contribue à augmenter notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

On constate que l'augmentation des dépenses réelles a été contenue en 2017 : +4,43 % par rapport au montant réalisé en 2016.

Elles passent de 361 952.58 euros à 377 989.01 euros.

DEPENSES	Compte administratif 2016	Compte administratif 2017
Charges de gestion générale	152 606.53 €	169 302.52 €
Charges de personnel	102.548.48 €	99 945.72 €
Atténuations de produits	37 800.00 €	37 800.00 €
Autres charges de gestion courante	47 203.89 €	52 276.90 €
Dépenses de gestion des services	340 158.90 €	359 325.14 €
Charges financières	21 713.65 €	18 621.85 €
Charges exceptionnelles	80.03 €	42.02 €
Total des dépenses réelles	361 952.58 €	377 989.01 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DÉPENSES	361 952.58 €	377 989.01 €

Les principaux types de recettes de la commune en 2017 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population,
- Les produits liés à la forêt,
- Les impôts locaux et les taxes,
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement,
- Les loyers des immeubles communaux.

RECETTES	Compte administratif 2016	Compte administratif 2017
Atténuation des charges	18 849.59 €	13 988.30 €
Produits des services et ventes diverses	93 881.27 €	109 810.08 €
Impôts et taxes	206 742.67 €	209 109.95 €
Dotations et participation	144 344.37 €	130 858.72 €
Autres produits de gestion courante	10 083.68 €	11 267.73 €
Recettes de gestion des services	473 901.58 €	475 034.78 €
Produits financiers	3.78 €	3.15 €
Produits exceptionnels	0.00 €	360.00 €
Total des recettes réelles	473 905.36 €	475 397.93 €
Recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES	473 905.36 €	475 397.93 €

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2017 :

- Taxe d'habitation : 20,45 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 16,71 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 24,50 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 19.34 %

Le produit de la fiscalité locale en 2017 s'élève à 176 985.50 euros.

d) Les dotations de l'État.

Après une diminution importante en 2016, elles se maintiennent en 2017 grâce à une hausse de la dotation de solidarité rurale.

Le tableau ci-dessous en donne le détail :

	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	67 318.00 €	60 298.00 €	56 986.00 €
Dotation de solidarité rurale	21 118.00 €	25 029.00 €	31 454.00 €
Dotation nationale de péréquation	40 144.50 €	24 937.00 €	25 554.00 €
Dotation aux élus locaux	2 812.00 €	2 895.00 €	2 962.00 €
Total	131 392.50 €	113 159.00 €	119 956.00 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment
 - Des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers,
 - Des études et des travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent :
 - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les projets inscrits au budget de l'année 2017 sont les suivants :

- Equipement informatique à l'école,
- Achat d'une remorque,
- Solde de l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement des bâtiments communaux,
- Climatisation du secrétariat de mairie,
- Chauffe-eau à l'école,
- Réfection voirie communale (route d'Anglemont).

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

Dépenses	Montant
Opérations d'équipement	11 863.99 €
Total des dépenses d'équipement	11 863.99 €
Emprunt et dettes assimilés	26 008.13 €
Total des dépenses financières	26 083.13 €
Total des dépenses réelles d'investissement	37 872.12 €
Total des dépenses d'ordre	0.00 €
Total des dépenses d'investissement	37 872.12 €

Le détail des dépenses d'investissement est le suivant :

- Equipement informatique à l'école : 5 000.00 €
- Achat d'une remorque : 1 478.22 €,
- Climatisation du secrétariat de mairie : 2 210.57 €
- Chauffe-eau à l'école : 922.80 €
- Réfection voirie communale (route d'Anglemont), frais d'études : 2 252.40 €

Recettes	Montant
Subventions d'investissement	9 515.45 €
Total des recettes d'équipement	9 515.45 €
Dotations, fonds divers et réserves	666.39 €
Excédents de fonctionnement capitalisé	73 458.74 €
Dépôts et cautionnement reçus	355.23 €
Total des recettes financières	74 480.36 €
Total des recettes réelles d'investissement	83 995.81 €
Total des recettes d'ordre	0.00 €
Total des recettes d'investissement	83 995.81 €

Les crédits inscrits au budget 2017 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2017 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ce montant est de 8 876.00 € qui se décomposent en 4 081.00 € (solde des études pour la réfection de la voirie communale) et 4 795.00 € (solde des factures pour la réhabilitation des installations d'assainissement des bâtiments communaux). Ces crédits permettent de régler ces deux factures sans attendre le vote du budget.

Le niveau des dépenses d'équipement est faible en 2017 (11 863.99 €) par rapport à 2016 (70 593.90 €). Ceci s'explique par de nombreuses opérations d'équipement en 2016 :

- Déplacement du monument aux morts,
- Réfection du mur du ruisseau,
- Aménagements de sécurité routière,
- Réhabilitation des installations d'assainissement des bâtiments communaux.

Cela s'explique aussi par la nécessité d'augmenter la capacité d'autofinancement communal pour envisager la réfection des voies communales VC 3, VC 103 et 103 bis.

d) Etat de la dette

L'état de la dette est le suivant :

➤ **Emprunt pour la réalisation des vestiaires au stade :**

Caractéristiques :

Durée : 15 ans,

Taux révisable tous les 5 ans nouveau taux au 01/07/2016 : 0,10%,

Dernière échéance : 2021.

Capital emprunté à l'origine	155 000 €
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2017	60 793.82 €
Montant de l'échéance annuelle (remboursement des intérêts)	60.79 €
Montant de l'échéance annuelle (remboursement du capital)	12 134.49 €

➤ **Emprunt pour la voirie : traversée du village route départementale :**

Caractéristiques :

➤ Durée : 29 ans, 9 mois,

➤ Taux : 5.80 %,

➤ Dernière échéance : 2031,

Capital emprunté à l'origine	457 349,05 €
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2017	322 422,72 €
Montant de l'échéance annuelle (remboursement des intérêts)	18 561,06 €
Montant de l'échéance annuelle (remboursement du capital)	13 873,66 €

L'endettement est encore relativement important en 2017, avec un encours de la dette total de 383 216.54 € soit 644.06 € par habitant.

Le remboursement des emprunts (intérêts et capital) représente 44 629.98 € soit 75.01 € par habitant.

Fait à Brû, le 16/04/2018

**Le Maire,
A.GERARD**

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.